



## Operateur internet et vente par correspondance

Par **michel**, le **13/04/2009** à **18:01**

Bonjour,

J'ai eu un contact par téléphone ce matin avec un opérateur internet. J'ai dit oui au téléphone mais j'ai changé d'avis. Est-ce que je peux me rétracter sachant que je leur ai déjà donné mes coordonnées bancaires mais que je n'ai rien signé. Ils doivent me rappeler demain matin. Merci de bien vouloir me répondre.

Par **Tisuisse**, le **13/04/2009** à **18:11**

Bonjour,

Dès demain matin, à la première heure, vous informez la banque afin de faire immédiatement opposition à tout prélèvement venant de gens inconnus ou de sociétés n'ayant pas eu une autorisation écrite de votre part pour des prélèvements automatiques.

[fluo]REGLE D'OR : NE JAMAIS DONNER SES COORDONNES BANCAIRES A QUI QUE CE SOIT PAR TELEPHONE[/fluo], vous ignorez si votre interlocuteur représente vraiment ce fournisseur d'accès internet.

En règle général, ne jamais donner un renseignement personnel quelconque par téléphone concernant votre vie privée, vos comptes bancaires. Exigez qu'on vous adresse un questionnaire par écrit et par la poste.